

COMMUNE DE UTUROA

**DELIBERATION N° 52 / 2026 du 14 avril 2026**  
**Approuvant le budget Principal, exercice 2026.**

Date de convocation :  
Le 7 avril 2026

Date d'affichage du  
compte-rendu de séance :  
Le 15 avril 2026

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UTUROA**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois d'avril, le conseil municipal dûment convoqué par lettre n°07/MU/CM du 7 avril 2026, s'est réuni à la mairie de Uturoa, sous la présidence de Monsieur Matahi BROTHERSON, Maire, puis de Monsieur Camille MOU KAM TSE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, lors du vote du compte administratif du Maire.

**Etaient présents :**

Nombre de conseillers	
en exercice	: 27
Présents	: 21
Procurations	: 05
Votants	: 26
Pour	: 26
Contre	: 00
Abstention	: 00
La délibération est approuvée à l'unanimité.	

M. Matahi BROTHERSON, Maire (*abst de 17h42, odj3.2.1, à 17h44, odj3.3.1*)  
M. Camille MOU KAM TSE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire  
Mme Noéla TIXIER, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire  
M. Judex TAPUTUARAI, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire  
Mme Augustine LEMAIRE, 4<sup>ème</sup> adjointe au maire  
M. Heiarri ROIHAU, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire (*prst à partir de 15h48, odj1*)  
Mme Heiava LAMAUD, 6<sup>ème</sup> adjointe au maire  
M. Edwin TARUOURA, 7<sup>ème</sup> adjoint au maire  
Mme Taraina ITCHNER, 8<sup>ème</sup> adjointe au maire  
M. Joël TERIITEHAU, conseiller municipal  
Mme Evangeline SHAM KOUA, conseillère municipale  
Mme Elisabeth TETUA, conseillère municipale  
Mme Doris TAATA, conseillère municipale  
Mme Marie-Line TUPAIA, conseillère municipale (*prste à partir de 17h07, odj3.1*)  
Mme Elisabeth MAHANORA, conseillère municipale  
M. Georges MOULON, conseiller municipal  
M. Jean-Jacques TAVERE, conseiller municipal  
M. Gaston HAPAITAHAA, conseiller municipal  
Mme Sylvana ATANI, conseillère municipale  
Mme Sylviane TEROOATEA, conseillère municipale (*abste à partir de 17h27, odj3.1*)  
M. Mihimana ROOPINIA, conseiller municipal  
M. Christian HUIOUTU, conseiller municipal  
Mme Ellen ROOPINIA, conseillère municipale (*abste de 17h45, odj3.3.1, à 17h48, odj3.5.1*)

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

le..... 23 AVR. 2026 .....

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, publié/notifié

le ..... 15 AVR. 2026 .....  
et télétransmis au service de  
l'Etat le ..... 23 AVR. 2026 .....

Le Maire,  
  
M. Matahi BROTHERSON

**S'est absenté en cours de séance et ayant donné procuration :**

Mme Sylviane TEROOATEA, conseillère municipale, proc. à M. Mihimana ROOPINIA (*valable à partir de 17h27, odj3.1*).

**Étaient absents excusés et ayant donné procuration :**

M. Pierre TEROU, conseiller municipal, proc. à M. Matahi BROTHERSON ; Mme Augustine TUUHIA, conseillère municipale, proc. à Mme Evangeline SHAM KOUA ; Mme Marie-line TUPAIA, conseillère municipale, proc. à M. Camille MOU KAM TSE (*valable jusqu'à 17h07, odj3.1*) ; M. Lewis GUILLOUX, conseiller municipal, proc. à M. Judex TAPUTUARAI.

**Était absente excusée et sans procuration :**

Mme Ella NATUA, conseillère municipale.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27 et 20 présents à l'ouverture de cette séance. Le quorum atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 15h38.

Le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mme Elisabeth TETUA et Mme Elisabeth MAHANORA, secrétaires de séance.

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble de la loi organique n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU les lois n°77-744 du 8 juillet 1977 et 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française promulguées par décret n°80-918 du 13 novembre 1980 ;
- VU le décret n°45-1349 du 18 juin 1945 instituant la Commune de UTUROA, Chef-lieu des Iles-sous-le-vent ;
- VU la délibération n°21/2026 du 27 mars 2026 fixant le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de UTUROA ;
- VU la délibération n°26/2026 du 2 avril 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 ;
- VU la délibération n°37/2026 du 14 avril 2026 constatant la concordance avec le compte de gestion du Trésorier des Iles sous le vent et approuvant le compte administratif du Maire, budget Principal, exercice 2025 ;
- VU la délibération n°42/2026 du 14 avril 2026 portant affectation de résultat de l'exercice 2025 du budget Principal ;
- VU le projet de Budget unique (budget principal et budgets annexes), exercice 2026 ;
- VU la lettre n°07/MU/CM du 7 avril 2026 portant convocation du Conseil municipal de la Commune de UTUROA et la note explicative de synthèse ;

### Exposé des motifs :

Le Conseil municipal dans sa séance du 02 avril 2026 a débattu des orientations budgétaires au titre de l'exercice 2026. Il est donc proposé le projet de budget principal de l'exercice 2026 établi selon les priorités retenues et suivant la capacité financière de la commune :

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES					
	(PM) BP 2025	PROPOSITION 2026	Ecart %		(PM) BP 2025	PROPOSITION 2026	Ecart %		
011	Charges à caractère général	141 580 315	130 991 610	-7%	013	Atténuation de charges	6 000 000	6 000 000	0%
012	Charges de personnel et frais assimilés	437 275 000	430 200 000	-2%	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	63 800 000	52 550 000	-18%
65	Autres charges de gestion courante	218 105 225	244 435 730	12%	73	Impôts et taxes	153 000 000	184 800 000	21%
66	Charges financières	1 305 000	1 230 000	-6%	74	Dotations et participations	418 450 000	426 850 000	2%
67	Charges exceptionnelles	3 200 000	0	-100%	75	Autres produits de gestion courante	9 500 000	10 500 000	11%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	1 650 000	0		77	Produits exceptionnels	2 000 000	2 000 000	
023	Virement à la section d'investissement	133 591 010	0	-100%	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0	210 753	#DIV/0!
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 967 000	39 245 000	12%	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 158 000	16 158 000	0%
D002	Déficit de fonctionnement reporté				R002	Excédent de fonctionnement reporté	302 765 550	147 033 587	-51%
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>					<b>Total recettes de fonctionnement :</b>				
971 673 550				846 102 340	-13%	971 673 550			
				846 102 340	-13%				

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES					
	(PM) BP 2025	PROPOSITION 2026	Ecart %		(PM) BP 2025	PROPOSITION 2026	Ecart %		
	Total des opérations d'équipement	447 013 584	55 187 000	-88%	13	Subventions d'investissement	199 800 000	9 600 000	-95%
13	Subventions d'investissements	0	18 000 000	#	1068	Dotations, fonds divers et réserves	1 708 042	162 349 942	9405%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 500 010	5 500 000	0%	10221	Dotation Non Affecté d'Investissement	46 000 000	46 000 000	0%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 158 000	16 158 000	0%	021	Virement de la section de fonctionnement	133 591 010	0	-100%
041	Opérations patrimoniales	9 903 010	0	-100%	024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	
D001	Déficit d'investissement reporté		220 073 490		040	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 967 000	39 245 000	12%
RAR	Restes à réaliser		53 476 452		041	Opérations patrimoniales	9 903 010	0	-100%
<b>Total dépenses d'investissement :</b>					<b>Total recettes d'investissement :</b>				
478 574 604				368 394 942	-23%	478 574 604			
				368 394 942	-23%				

Considérant les dispositions relatives à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes de la Polynésie Française et à leurs établissements publics administratifs ;

APRES avis favorable de la Commission des Ressources réunie le 10 avril 2026 ;

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 14 avril 2026 ;

**- D E L I B E R E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le budget Principal – Exercice 2026 est approuvé comme suit :

LIBELLE	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	846 102 340	368 394 942	1 214 497 282
DEPENSES	846 102 340	368 394 942	1 214 497 282

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 3** : Le Maire et le Trésorier des Iles-Sous-Le-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Matahi BROTHERTON

